

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 09</p> <p><u>Votants</u> : 11</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13/03/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 13/03/2024</p>	<p>Séance du 28 Mars 2024 L'an deux mille Vingt quatre Le Vingt-huit Mars à 17 heures 00</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, ALRIQUET Julie, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : DELMAS Christine, excusée, avait donné procuration à Mr TIERS Jérôme, MONTADE Sylvain, excusé, avait donné procuration à Mr CAPEL Jean</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Yvette PAROUTY-GIRARD</p>

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 07 Mars 2024
- Approbation du CFU 2023 Budget eau assainissement – Annule et remplace la délibération prise le 07 Mars 2024
- Vote des taux de taxes directes locales
- Vote des Budgets Primitifs 2024
- Fongibilités des crédits
- Prise en charge par la Commune du déficit du budget lotissement
- Remboursement de l'avance au budget principal
- Tarifs eau-assainissement 2023-2024
- Mise à jour du tableau des emplois
- Durée d'amortissement station de Bosc
- Divers

Vote du Procès-verbal du 07 Mars 2024

Voté à l'unanimité

Vote des taux de taxes directes locales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'état de notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire propose **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28,70 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 26,24 %
- Taux de Taxe d'habitation : 5,62 %

Voté à l'unanimité

Approbation des Budgets Primitifs 2024

Budget communal :

Fonctionnement :

1 191 705,04 € Dépenses

1 191 705,04 € Recettes

Investissement :

1 147 192,01 € Dépenses

1 353 351,89 € Recettes

Voté à l'unanimité

Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

153 283,94 € Dépenses

153 283,94 € Recettes

Investissement :

255 957,82 € Dépenses

357 067,38 € Recettes

Voté à l'unanimité

Budget lotissement :

Fonctionnement :

76 258,20 € Dépenses

76 258,20 € Recettes

Investissement :

76 257,20 € Dépenses

76 257,20 € Recettes

Voté à l'unanimité

Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Cette décision est valable pour l'année 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Voté à l'unanimité

Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des lotissements communaux

VU les délibérations de la Commune concernant le vote des budgets primitifs pour l'année 2024,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en charge le déficit du budget annexe « lotissements communaux » qui existe depuis plusieurs années,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 36 278,00 € du budget principal au budget lotissements afin de prendre en charge le déficit de celui-ci.

Voté à l'unanimité

Remboursement de l'avance financière du budget principal au budget eau-assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget eau-assainissement n'a pas assez de ressources propres pour rembourser l'avance de trésorerie de 75 000 € effectuée par le budget principal. Il demande donc au conseil municipal de reporter ce remboursement en 2025.

Voté à l'unanimité

Tarifs eau-assainissement 2023-2024

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour l'année 2023-2024 et rappelle le tarif :

- M3 d'Eau	:	1,45 € / m3
- <u>M3 Assainissement collectif</u>	:	1,45 € / m3
- <u>Abonnement compteur</u>	:	45,00 € l'unité

Voté à l'unanimité

Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réussite du concours de Rédacteur de 2 agents administratifs de la Commune, une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- De créer, à compter du 1^{er} mai 2024, 2 emplois permanents à temps complet sur le grade de Rédacteur.

Voté à l'unanimité

Durée d'amortissements station de Bosc Budget eau-assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la nouvelle station d'épuration de Bosc sont terminés et qu'elle est donc opérationnelle.

Il convient de fixer la durée d'amortissement applicable à ces travaux. L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction budgétaire et comptable mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Le montant total des travaux s'élève à 177 903,84 €. Des subventions sont attendues pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des travaux et des subventions à 25 ans.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Fleurissement : Dimanche 12 mai 2024 devant le restaurant de Saint-Victor
- Remise de la médaille du Tourisme à Mr et Mme CARRIERE le samedi 13 avril 2024 à 17h.

La séance est levée à 19 h 00.

• Rappel des délibérations prises le Jeudi 28 Mars 2024

- **2024-03-28 N°01 : Approbation du budget primitif de l'année 2024 – Budget principal**
- **2024-03-28 N°02 : Approbation du budget primitif de l'année 2024 – Budget eau-assainissement**
- **2024-03-28 N°03 : Approbation du budget primitif de l'année 2024 – Budget Lotissement**
- **2024-03-28 N°04 : Vote des taux de taxes directes locales**
- **2024-03-28 N°05 : Fongibilité des crédits**
- **2024-03-28 N°06 : Prise en charge par la Commune du déficit du budget annexe à caractère administratif des lotissements communaux**
- **2024-03-28 N°07 : Remboursement avance trésorerie**
- **2024-03-28 N°08 : Service eau-assainissement – Fixation des tarifs 2023-2024**
- **2024-03-28 N°09 : Mise à jour du tableau des tableaux emplois**
- **2024-03-28 N°10 : Fixation de la durée d'amortissement de la station d'épuration de Bosc**
-

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance Yvette PAROUTY-GIRARD	